



Bulletin d'inscription à l'épreuve de navigation

"12EME BALADE DU DAHUT"



Épreuve comptant pour le Challenge Trace

Samedi 1er Octobre 2022



Navigation



Tourisme

Conducteur ou Conductrice		
Nom*		
Prénom*		
Adresse*		
Téléphone*		
Mail*		

Navigateur ou Navigatrice		
Nom*		
Prénom*		
Adresse*		
Téléphone*		
Mail*		

Voiture :		
Marque*		
Modèle*		
Cylindrée*		
Année*	Suralimentation*	2 ou 4 RM*
Immatriculation*		
Cie d'assurance*		
N° de police*		

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance et adhérer sans réserve et dans son intégralité au règlement du "12ème Balade du Dahut", que nous avons consulté sur le site : www.vracc88.com

Nous certifions que les renseignements figurant sur ce bulletin sont exacts.

Nous déclarons : « Renoncer à tous recours contre l'organisateur pour tous dommages quels qu'ils soient, respecter scrupuleusement le code de la route, les organisateurs, les autres participants, les riverains et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation ».

Engagement (1 équipage = 2 personnes)		95€
Repas supplémentaires (soir)	x 22€	
TOTAL		
Si disponible, je prends le repas du midi <input type="checkbox"/>		

Adresser toute correspondance à

V.R.A.C.C.88
Philippe Gauthier
46 Faubourg de la Chipotte
88700 Rambervillers

Pour tous renseignements contactez-nous sur : club.vracc88@gmail.com

Les boissons ne sont pas comprises. Elles seront à votre charge et à régler directement à l'établissement « Le Complexe Vosgien ».

Repas Midi : « Le Complexe Vosgien » vous propose, sous réserve d'être assez nombreux, un repas le midi aux mêmes conditions que celui du soir (buffet à 22 €). Nous vous confirmerons à la clôture des inscriptions la faisabilité. À payer sur place.

Règlement par chèque au nom du **V.R.A.C.C.88**.
Les chèques seront débités une semaine avant l'épreuve

Fait à :	Le :
Signature conducteur (conductrice) :	Signature navigateur (navigateur) :

Date limite d'inscription : dimanche 18 Septembre 2022 (au-delà, si places encore disponibles, inscription majorée de 15)
Si à la date du mercredi 31 Août 2022 moins de 20 inscriptions sont enregistrées, l'épreuve sera annulée

* À remplir obligatoirement. Tous bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.